

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destilhes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 19					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	13 la-dessous de 0.	66 deg.	27 pou. 7 lig.		
Midi....	d. au-dessus	00 deg.	pou. ligu.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
0 h. m.	0 h. m. 27	0 h. m.	Premier quart.	11	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 19 août 1839.

DE L'HÉRÉDITÉ DE LA PAIRIE.

Tant qu'on n'aura pas porté remède au vice radical de la chambre des pairs, la France ne sera pas définitivement constituée. Voici un aveu grave, qui doit donner à réfléchir, mais qui est arraché au *Journal des Débats* par l'évidence. Qui donc regarde la France comme définitivement constituée ? Qui donc croit à la fixité de notre ordre constitutionnel ? Personne assurément. Du côté de la démocratie on demande la réforme électorale ; ce n'est pas certainement pour maintenir dans toute son intégrité la charte de 1814. Du côté du parti de la cour on veut refaire la pairie ; ce n'est probablement pas pour en faire un instrument inutile. Les deux grands pouvoirs de l'Etat sont sapés dans leur principe. Rendra-t-on l'hérédité à la pairie ? Donnera-t-on à la chambre des députés une base plus large ? Telles sont les questions qui sont en ce moment posées devant le pays. Ces faits par eux-mêmes prouvent que nous ne sommes pas définitivement constitués.

L'opposition radicale a constamment dit que l'organisation de la chambre des pairs était vicieuse, qu'elle ne répondait à aucune des idées nouvelles, qu'elle fonctionnait mal. La presse a plus d'une fois payé cher l'émission de ces vérités ; elles sont palpables aujourd'hui, et le pouvoir les reconnaît. Il est donc maintenant admis que la pairie n'a pas une existence réelle, qu'elle n'a pas de principes constitutifs, qu'elle n'existe qu'artificiellement, et qu'il faut la réforme des lois qui la régissent.

Il est difficile de dire, quand on défend un gouvernement, qu'un de ses rouages principaux est sans vie, qu'il devient inutile, qu'il doit être ou refait ou supprimé ; il n'est guère possible d'avouer toute la grandeur du mal, elle se mesure par la portée de certains aveux.

Le *Journal des Débats* est trop habile courtisan pour dire à la pairie : « Vous n'avez plus d'existence propre, et vous n'existez pas en réalité. »

Aussi s'empresse-t-il de reconnaître le mérite de MM. les pairs ; il feint d'admirer la gravité et la profondeur de leurs délibérations, mais c'est l'avenir qui lui paraît peu rassurant. Les illustrations actuelles s'en vont ; si les choix jusqu'à ce jour ont été heureux, il n'en sera peut-être pas toujours ainsi, et alors que deviendra la chambre des pairs ? Tout en faisant aux susceptibilités de la pairie ces larges concessions, il avoue que « la chambre des pairs n'est pas tout ce qu'elle devrait être, qu'on ne sent pas en elle l'énergie et la puissance d'un corps qui vit et se soutient par le principe de son autorité. » C'est bien là faire l'oraison funèbre de la chambre haute, et signaler sa faiblesse.

La chambre des pairs n'a qu'une existence artificielle ; elle vit comme fait, mais comme fait peu normal, sans racines, sans raison d'être. Cela est si vrai qu'elle n'ose ni agir ni se mouvoir en dehors de la sphère du gouvernement ; elle puise toutes ses inspirations à la cour ; elle est le complément de la royauté, vote par elle et pour elle, oppose aux délibérations de la chambre des députés le veto que la royauté opposerait si elle n'existait pas.

Nous disons qu'elle n'a pas d'existence propre, et pourrions-elle en avoir une, puisqu'elle ne tire sa vitalité que du pouvoir ministériel ? Elle répond admirablement à son ori-

gine, elle marche dans les voies qui lui sont tracées par le fait même de son institution. Pour la rajeunir et lui donner quelque éclat, on a voulu lui donner une haute mission judiciaire ; l'œuvre dépassait ses forces. Son caractère législatif a été atteint dans sa dignité par son action judiciaire ; elle a perdu dans cette occurrence tout ce qu'on voulait lui faire conquérir.

La raison de la faiblesse de la chambre des pairs est complexe ; elle vient d'une part de ce qu'elle manque d'un principe constitutif, d'autre part de ce qu'il n'apparaît pas d'une manière évidente que le pouvoir législatif doive être remis entre les mains de deux assemblées.

Le *Journal des Débats* n'aborde qu'une partie de la grave question qu'il soulève ; ce qu'il cherche, c'est un principe de vie pour la pairie, et ce principe il le demande à l'hérédité, comme si au temps où nous vivons l'hérédité n'était pas complètement usée.

Vous constitueriez demain l'hérédité de la pairie, que vous ne lui rendriez ni force ni puissance : les lois ne peuvent pas refaire ce que les mœurs ont usé. Au temps où nous sommes, la valeur sociale de chaque homme se tire de son propre mérite, de ses œuvres ; la naissance ne donne qu'un vain reflet, qui ne séduit que de petites vanités perdues dans le vaste réseau de l'intelligence moderne.

Messieurs des *Débats*, entendez-le une fois pour toutes : La capacité ne donne pas tout droit au gouvernement des affaires publiques, mais sans capacité on ne peut pas y toucher.

Prouvez donc que les talents sont héréditaires, si vous voulez que l'hérédité soit rendue à la pairie ; faites de l'homme un animal sans moralité, qui ne varie que par les sens, si vous voulez créer des races de gouvernants.

Que se passe-t-il depuis 1789 ? n'est-ce pas la lutte acharnée du savoir avec le droit héréditaire, de la moralité avec le fait tout matériel de la propriété ? La Constituante a brisé l'hérédité de la noblesse, vous ne la reconstituerez pas. La Convention a brisé de son côté l'hérédité de la royauté ; voyez avec quelle force son action s'est constituée.

Napoléon a essayé de refaire l'hérédité ; il est mort à Ste-Hélène. Sa noblesse n'a pas plus de puissance morale aujourd'hui que l'ancienne. Toutes deux sont largement représentées au Luxembourg, et toutes deux périssent d'inanition.

Les Bourbons, en rentrant en France, ont voulu rendre quelque prestige à l'hérédité ; ils ont dit : De par droit de naissance, nous sommes légitimes et inviolables. Charles X est mort en exil.

Louis-Philippe est roi de par l'élection, élection qui peut être controversée, mais enfin c'est le pouvoir électif qui l'a fait roi. On lui a dit assez fréquemment qu'il avait été choisi *quoique Bourbon*.

L'hérédité dans les fonctions publiques peut convenir à des populations barbares, incapables de choisir leurs législateurs avec discernement ; or, en France, nous n'en sommes pas là.

Tout le monde comprend que, pour être législateur, il faut de toute nécessité avoir des lumières. Hérédité ne donne pas capacité.

On commence à comprendre également que capacité sans moralité est chose dangereuse. Hérédité ne donne pas moralité.

giant féérique dessinant sur le fond vaporeux de l'horizon sa tête et son corps fantastiques qui se perdent dans l'espace brumeux. A chaque époque de l'année sa physionomie change et revêt un caractère particulier ; soit que la neige qui brille sur la cime aiguë frappe les regards, soit qu'un manteau de nuages couvre ses larges épaules, le mont ravit et pénètre l'esprit d'une admiration toujours nouvelle. Il ne faut pas s'étonner que, dans les temps anciens, les populations qui s'abritaient autour de son ombre protectrice aient fait son apothéose. Aussi Kagire est-il resté pour elle une divinité topique non moins vénérée que le Parnasse ou le Pinde pour les Grecs. Cette vieille réputation s'attache encore, en quelque sorte, à son existence contemporaine.

Car, parmi les villages qui aujourd'hui se pressent, comme une longue ceinture, autour de sa large base, Juzet est un de ceux qui a hérité, par droit de voisinage, du bénéfice de son antique réputation. Mais, dans Juzet, un homme se lie plus particulièrement encore au souvenir de sa gloire passée ; cet homme, c'est le père de la commune. Kagire et le père de Juzet, telles sont les deux puissantes individualités qui résument en elles tout l'intérêt d'une grande histoire.

Partout ailleurs, le père est un être ordinaire, commun et dépoétisé, depuis surtout que l'idylle et l'épique, les deux formes classiques, ont fait leur temps. En effet, l'un ne pouvait vivre sans l'autre ; aussi, tous nos Tyrcis et nos Celadons modernes n'ont-ils d'autre caractère que celui de la trivialité. Le moyen, au reste, de ressusciter un ordre d'idées qui n'étaient plus en harmonie avec les mœurs de notre siècle ? Il fallait s'élever à une nouvelle création en rapport avec les idées modernes ; ce qui était évidemment trop au-dessus de l'organisation simple, de la vie monotone et de la gaucherie du père des Laugais, dont la condition est repoussante et ignoble. Il appartenait seulement au beau ciel des Pyrénées, à l'indépendance du séjour de ces montagnes, à faire revivre, selon les lois du progrès, l'existence pastorale déchue... Aussi le père pyrénéen est-il le seul le type de cette nouvelle création. Vif, joyeux, robuste, il tient de la nature un chant montagnard, sublime de naïveté et d'énergique rudesse, dont il fait retentir les sauvages échos des antres gigantesques ; il joue des airs ori-

Pour que les lois soient acceptées avec confiance par les peuples, il faut bien aussi que le législateur en soit connu ; qu'il leur offre des garanties de dévouement, de probité ; que son passé soit le gage de l'avenir. Est-ce que l'hérédité donne tout cela ?

Qu'on fouille le passé, et l'on verra les noms les plus illustres de l'ancienne monarchie portés par des héritiers sans valeur, sans science et sans honneur. On avait beau les accabler de faveurs et de distinctions, ils n'en valaient pas mieux ; leur élévation était un scandale.

L'hérédité appliquée à la pairie nous donnerait de pareils scandales.

L'hérédité est un fait brut, dénué de moralité et d'intelligence ; elle est le produit du hasard, rien de plus, rien de moins. Au grand homme succède un ignorant, au grand capitaine un couard, au brave un lâche ; voilà les effets qu'elle produit.

L'hérédité est également la négation de la souveraineté populaire ; car elle engendre un fait qui sort de son action, et qu'elle ne peut ni contrôler, ni atteindre : c'est l'enchaînement du droit d'examen et de choix. Tel est cependant le principe en vertu duquel on voudrait régénérer la pairie.

En vérité, c'est de la démence ; en tous cas, qu'on l'essaie. Mais la pairie se meurt ! s'écrie-t-on. Soit, il y a bien d'autres institutions qui s'étiolent et qui marchent vers leur ruine. Ainsi le veut la loi du progrès, ainsi le veut la civilisation. Que faire ? se préparer à l'organisation de ce qui contient des germes d'avenir et de force.

Les aristocraties succombent sous le poids de leurs attributions, elles ne peuvent plus gouverner une démocratie ardente et vigoureuse ; c'est le signe de l'avènement prochain du gouvernement représentatif. On voit là la force providentielle qui pousse à l'émancipation populaire. — Puisque vous reconnaissez, hommes du pouvoir, que vous n'avez rien constitué de définitif, songez donc enfin à faire cesser un provisoire si fatigant pour vous et si dangereux pour tous.

Le cabinet du 13 mai vit encore, mais on ne s'en aperçoit guère. Peut-être croit-il gouverner ; cette erreur est douce, et nous regretterions de la dissiper. Néanmoins nous voudrions bien nous assurer par des actes de cette existence quelque peu contestée. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que les ministres se promènent beaucoup, et vont presque tous les soirs au spectacle. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas tout. Au Nord, au Midi, dans l'Ouest, sur la Méditerranée comme sur l'Océan, les diverses industries qui se rattachent à la fabrication des sucres, exotiques ou indigènes, sont sur le qui-vive, et demandent à grands cris qu'on les protège.

Les partisans de la betterave menacent du refus d'impôt ; les ports de mer prennent une attitude qui n'est pas plus rassurante. Le commerce nantais somme le préfet de la Loire-Inférieure de donner à leurs intérêts une réponse telle quelle, et il va la demander en masse à l'hôtel de la préfecture.

Au milieu de tant d'embarras, le ministère ne s'endort pas, il *débile*. Tel est pour le sucre indigène, tel pour les colonies ; tel est pour le dégrèvement par ordonnance, tel pour le dégrèvement sous forme de loi. Et puis l'*ultimatum* de quelques-uns de ces messieurs, quand ils sont las

Le Général de Pennalougue,

OU LE PÈRE DE KAGIRE.

Il existe, dans l'intérieur des Pyrénées, de ces mœurs originelles, de ces fortes individualités qu'on peut regarder à bon droit comme les types du caractère montagnard au XIX^e siècle, et qui contrastent singulièrement avec les mœurs communes de l'époque actuelle ; elles appartiennent à juste titre au domaine de l'histoire, et pourtant leur étude est complètement dédaignée, sans doute pour laisser aux archéologues futurs la gloire de les faire revivre dans leurs ouvrages d'investigation. Ce sont là de véritables crimes, qui doivent peser sur la conscience de nos historiens modernes, dont l'indifférence en cette matière est la seule cause de ce coupable mépris. Pour notre part, nous avons voulu être juste avant tout envers l'époque contemporaine ; aussi est-ce pour nous un parti pris de reproduire tout ce qui, autour de notre horizon, a un cachet d'originalité propre à être conservé. Quant au mérite de l'exécution qui nous sera propre, nous ne le répons point à l'intérêt du sujet, nous en demandons pardon d'avance en faveur de la pureté de notre intention. Abordons maintenant notre tâche.

Dans cette longue chaîne des Pyrénées qui commence à Bayonne sur les bords de l'Océan, et qui va se perdre à Perpignan dans la Méditerranée, on trouve bien des montagnes qui ont été spécialement honorées de l'attention des naturalistes, des poètes et de savants cosmopolites, gens qui d'ordinaire font la réputation des objets pour lesquels ils s'intéressent ; mais je ne salue aucun de ces monts privilégiés ait, sous le point de vue de la singularité, le mérite de la petite montagne de Kagire. Aussi en première ligne, au bas du versant méridional des Pyrénées, au centre de la circonscription du vieux Comminges, sa construction élevée sur un large et gracieux plateau offre, par sa forme conique ornée de pelouses et de sapins, le tableau le plus riant et le plus mobile possible. Vu par un jour de printemps, alors que les rayons étincelants du soleil et les flots de lumière inondent toute sa circonférence, Kagire s'arrondit, s'éclaire et s'élance dans son isolement, comme un obélisque égyptien. La nuit, au contraire, c'est un

ginaux qu'il compose à sa manière originale sur des motifs qui sont toujours en harmonie avec les diverses passions qui agitent son cœur sous les hautes futaies de sapin qu'il habite.

Ainsi tout son être ne se compose que d'une grande et magnétique idylle. Il n'est point jusqu'à ses luttes et ses amours qu'il n'ait empreintes à sa manière d'un cachet particulier. S'il dédaigne le chalumeau et la boulette, s'il ne soupire plus après une fugitive Amaryllis, c'est qu'il juge être plus de l'honneur pastoral de terrasser l'ours, de chasser le loup ravisseur ou d'attendrir la jeune villageoise qui va recueillir malicieusement auprès de lui la fraise sur la montagne, que de ressusciter les jeux mesquins et les vieilles ressources de l'épique larmoyante. Ainsi, la vie pastorale, morte, comme on disait, s'est-elle sociabilisée parmi nous sous une autre forme. Mais, après l'exposé du genre, voulez-vous l'espèce, l'application d'un exemple ? Eh bien ! revenons ensemble à l'histoire du père de Kagire.

Lorsque le soleil du mois de juin a fondu les dernières nappes de neige qui s'étendent sur les flancs nord du Kagire et que les pelouses verdoyantes reluisent sur sa cime brillante, la mission du père de Juzet va commencer. Alors finit pour lui cette solitude du village et de la chaumière enfumée, dans laquelle il est resté oublié tout l'hiver pour vivre de la vie d'agitation, d'indépendance et de sauvagerie, à trois cents toises au-dessus du niveau des toits des autres mortels. La fête de Saint-Jean est ordinairement l'époque de son départ pour cet autre monde aérien. Or, ce jour est aussi un véritable triomphe pour son orgueil de berger. Il faut surtout l'admirer, lorsqu'à la tête d'un immense troupeau de vaches, aux sonnettes retentissantes, il se dirige vers le sommet de la montagne, plus fier qu'un triomphateur romain qui monte au Capitole. Il semble grandir alors dans son amour-propre de toute la hauteur qui va le séparer du reste des humains ; car il se voit honoré d'une immense confiance, et il sait qu'à sa garde sont confiés la fortune, l'espérance, le bonheur de plusieurs villages. Aussi, sous l'impression de ces pensées généreuses, son ascension à travers des sentiers étroits, perdus, difficiles, abruptes, qui seraient pour tout autre une route de l'enfer, ne sont pour lui que de larges chemins

d'être assis autour du tapis vert, c'est leur démission.

Hélas ! à quoi ressemble le gouvernement représentatif tel qu'on l'entend de nos jours ? Aussitôt qu'une mesure va être adoptée par le conseil, un de ses membres menace de se retirer, et vite voilà le char de l'état enrayé !

Et remarquez que ce sont les petits ministères qui font la loi aux grands, les travaux publics qui imposent des conditions au commerce, l'instruction publique qui dit au département de l'intérieur : *Je ne veux pas*. Chacun tire à soi la machine, et la cour, qui a fait ce cabinet de mosaïque, la cour rit de son œuvre, en se disant que le pays va se fatiguer du régime bâtarde dans lequel nous vivons, et que bientôt la lutte ne sera plus qu'entre la démocratie, c'est-à-dire l'anarchie, suivant elle, et l'absolutisme tempéré qui est aujourd'hui, selon la cour, la meilleure des républiques.

En attendant, le duc et la duchesse d'Orléans voyagent aux frais des contribuables, et se promènent de Paris à Bordeaux à petites journées. Le juste-milieu, à Bordeaux, appréhende que le prince n'entende des plaintes sur l'état où on laisse le commerce des colonies. En thèse générale, un prince ne se met en route que pour essuyer des harangues, passer des troupes en revue, visiter des cathédrales, et manger le dîner des préfets et des maires. Quand les citoyens se hasardent à lui dire quelque vérité, ils tombent dans l'inconvenance, ils deviennent presque des factieux.

Voici en quels termes flatteurs le *Constitutionnel* parle ce matin du cabinet du 12 mai :

Nous voudrions bien apprendre quelle nouvelle espèce de juste-milieu représente le ministère. Il prétend être un je ne sais quel terme moyen entre tous les partis issus des élections. En effet, il n'est ni l'ancien centre ministériel, ni le centre gauche, ni le centre droit. Il est tout le monde, il n'est personne. Il se flatte que cet amalgame constitue une nuance intermédiaire entre les nuances les plus rapprochées. C'est une subdivision des partis imperceptible à l'œil nu, une variété nouvelle qui n'a pas de nom dans la langue politique. Nous nous trompons, cela a un nom ; cela s'appelle le ministère du 12 mai. Nous pourrions défier le ministère de se définir autrement que par sa date.

N'importe ! le ministère est content d'être le ministère du 12 mai, et de n'être pas autre chose qui signifie quelque chose. Qu'il trouve dans sa nullité une satisfaction personnelle, à la bonne heure ! mais son orgueil va plus loin. Il a la prétention de plaire à la France tout entière autant qu'il se plaît à lui-même, et toujours par cette admirable raison qu'il n'a pour lui aucun des partis politiques de la France. Le *Journal des Débats*, dit-il, nous attaque dans un sens, et le *Constitutionnel* dans un sens contraire. Ces deux blâmes se neutralisent, et, qui plus est, deux mécontentements opposés valent une satisfaction unanime. D'où le ministère conclut que la France est enchantée de lui.

Le commerce de Marseille devait se porter en masse, avant-hier, auprès de M. le secrétaire-général, remplissant les fonctions de préfet, pour lui représenter toute l'urgence du dégrèvement des sucres et lui exposer la nullité des transactions sur cette importante denrée. Notre entrepôt est encombré ; il y existe aujourd'hui des masses de sucre des colonies qui ne trouvent pas d'acheteurs. Cet état de choses dure depuis plusieurs mois et ne fait chaque jour que s'aggraver.

La démarche de nos négociants ne pouvait donc avoir une plus grande opportunité. Déjà bon nombre d'entre eux avaient pris jour et heure, lorsqu'une de ces pensées de peur qui aujourd'hui se mêlent à tout, est venue arrêter l'élan qui se manifestait. Divers amis du ministère actuel, réfléchissant, ont-ils dit, que le nombre des ouvriers sans travail était considérable, ont vu ou feint de voir l'éventualité d'une émeute, et ont déclaré remettre à la chambre de commerce le soin de porter les doléances de la place.

La chambre de commerce est donc allée seule auprès du préfet. Le discours de son président et la réponse de M. le secrétaire-général n'ont pas encore été publiés. On annonce seulement que la préfecture a expédié immédiatement une dépêche télégraphique.

Par un arrêté de M. le préfet, en date du 10 août présent mois, l'ouverture de la chasse dans le département du Rhône est fixée au 1^{er} septembre prochain, et aura lieu sous les restrictions suivantes :

couverts de fleurs qui conduisent à la gloire, à l'immortalité ; car les pères comme les rois ont aussi quelquefois de ces rêves d'ambition.

Mais c'est surtout dans son département forestier qu'il faut étudier les mœurs et les habitudes du père de Juzet. Là, dans son isolement qui ne lui offre d'autres spectacles qu'un ciel bleu et chargé de nuages, des bois épais et touffus, un silence du désert interrompu seulement par le cri des aigles, des paons sauvages ou le braillement des vaches, le berger devient un tout autre homme. Les grands objets de la nature, l'immensité de l'espace qui se déroule autour de son horizon, semblent exalter son imagination solitaire. Alors il n'est plus un père modeste, il s'intitule le *général de Pennalouque*. Sa cabane, assise sur une riant pelouse, dans la sinuosité d'une gorge ombreuse, s'élève et prend les formes d'un palais fantastique ; la montagne, si riche, si belle par ses pâturages et ses forêts de sapins, devient son royaume, et le troupeau dispersé çà et là se transforme dans son esprit en d'innombrables sujets. Allez le visiter alors dans ses appartenances. Mais ne croyez point dépasser librement les premières frontières de ses états sans vous être soumis préalablement aux formalités légales. Dans tout pays bien civilisé, la circulation n'est tolérée qu'à certaines conditions ; ceci est un principe de droit international. Aussi un permis en bonne forme, ou, à son défaut, une valable caution, peuvent vous faire espérer seulement de franchir les limites de ce singulier royaume. Une fois soumis à ces règlements indispensables de police extérieure, vous serez amplement dédommagé de toutes ces mesures gênantes, mais moins arbitraires pourtant que celles de plusieurs pays que vous connaissez. Car le *général de Pennalouque* vous fait ensuite lui-même en personne, ni plus ni moins qu'un cicérone, les honneurs de la réception dans son propre gouvernement ; lui-même vous fera admirer sans frais et avec économie de jambes les monuments curieux, les prodiges de la nature que renferment ses états, ce qui est d'un avantage inappréciable dans un pays surtout où les seuls moyens de transport sont les tibias des visiteurs, et où l'on ignore encore l'existence possible de la petite et grande voirie. Aussi, par compensation, s'il n'existe point de législation sur les chemins vicinaux, le

1^o Il est défendu de chasser sans être muni d'un permis de port d'armes, délivré par le préfet et daté de moins d'une année. Le port d'armes devra être représenté à toute réquisition des gardes-champêtres, gendarmes et autres agents de l'autorité.

2^o Il est également défendu de chasser, nonobstant le permis de port d'armes, dans les vignes et sur les terres qui ne seraient point dépourvues de leurs récoltes, comme aussi lorsque la terre sera couverte de neige.

3^o Enfin, il est interdit de se servir d'armes à feu sur les chemins et les routes, et dans le voisinage des maisons habitées.

Le samedi 20 août, un homme et une femme se présentent dans un petit cabaret existant dans une allée de traverse de la rue Saint-Jean ; ils se font servir une bouteille de vin, et, tout en devisant avec la maîtresse du logis, ils demandent s'il ne serait pas possible de leur donner à déjeuner dans un endroit où ils seraient moins en vue. La *bourgeoise* leur offre de monter dans sa chambre, située au-dessus du cabaret ; ils acceptent avec empressement ; on les sert ; ils s'enferment en dedans comme s'ils avaient quelque chose à lire ; puis, quand un certain temps s'est écoulé, ils redescendent et demandent la carte qui monte à 4 fr. 75 cent. Loin de trouver le déjeuner cher, l'homme, en se félicitant de la manière dont il a été traité, donne une pièce de 5 francs et refuse de recevoir 25 centimes qu'il laisse pour étrennes, promettant de revenir dans un endroit où on l'avait si bien reçu. A peine les deux convives sont-ils partis que la dame du lieu monte à sa chambre pour desservir la table et placer son écu dans l'armoire qui contient son argent. Les portes en sont bien fermées, mais un sac de 4,000 fr. qu'il renfermait a disparu, et les voleurs, qui ont fait usage de fausses-clés, sont encore inconnus.

La distribution des prix aux élèves du collège royal de Lyon aura lieu lundi prochain 26 août dans le local de la Bibliothèque.

— La distribution des prix aux élèves de la Martinière aura lieu jeudi prochain 22 août dans une des salles de cet établissement.

Le mercredi, 18 septembre, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à une hente de relevée, à la vente d'un terrain propre à recevoir des constructions, situé près du quai de l'Arsenal, et contigu à la maison Martin. La vente aura lieu au-dessus de la mise à prix de 120 fr. le mètre carré.

Paris, 17 août 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

L'affaire du monument Carrel n'aura pas de suite ; le gouvernement, effrayé de l'indignation que ses prétentions ont soulevée dans le pays, a renoncé à envoyer des estafiers au cimetière de Saint-Mandé pour effacer les belles paroles que Carrel prononça devant la cour des pairs et que le ciseau de David a burinées sur le bronze de la statue du grand écrivain. Voici l'incident qui a amené la solution pacifique de l'affaire.

M. de la Moskowa, justement révolté de la conduite du pouvoir qui prétendait étouffer des sentiments que son cœur de fils a si bien compris, est allé trouver M. le ministre de l'intérieur ; il lui a témoigné tout à la fois son étonnement et son chagrin de voir le gouvernement s'associer en quelque sorte à un acte dont la responsabilité sanglante pèsera à tout jamais sur la Restauration ; puis il lui a déclaré que si le ministère laissait M. le préfet de police donner suite à ses menaces et diriger contre la mémoire de son père une nouvelle injure, en effaçant des paroles dont son ombre a dû se réjouir, non-seulement la famille du maréchal Ney interviendrait en faisant un appel à la nation française, mais elle introduirait en même temps une action judiciaire pour obtenir la réhabilitation du maréchal. M. de la Moskowa a formulé à cet égard les résolutions les plus formelles.

M. le ministre de l'intérieur s'est excusé de son mieux, en disant que le conseil avait été tout-à-fait étranger à cette affaire. « Nous n'avons appris ce qui se passait », a dit M. Duchâtel, que par la voie de la presse ; nous avons dû alors prendre des renseignements auprès de M. le préfet de police pour savoir quels motifs avaient déterminé des

budget n'est pas ruineux. On connaît encore moins les droits de consommation, et pour cause. Le seul tribut ou impôt auquel on doive se soumettre, est celui d'offrir au noble général un banquet avec les provisions du village, non sans force libations de vin. A qui mène une vie patriarcale et tout homérique, la bonne chère est un présent fort rare qui ne saurait être dédaigné ; car si le laitage a pu être exclusivement la nourriture favorite des bergers de Virgile, il n'est pas entièrement celle du *général de Pennalouque*. Les siècles sont bien changés !

Félicitez-vous cependant de ce revirement de mœurs et de goût, car vous devrez à lui et à la magie de la boisson enivrante, ce que l'onde pure et le lait frais des bergers de Théocrite n'auraient jamais pu vous révéler, la connaissance des mystérieuses impressions du père de Kagire. La gâté du repas excite en effet chez cet homme d'une vie exceptionnelle le sentiment des souvenirs ! Trente-trois ans d'une existence pastorale qu'on appellerait service, en termes communs, composent les péripéties d'un long drame intime qui a en pour scène la montagne. Sivez-vous toute la période historique qu'embrassent ces trente-trois années ? Eh bien ! vous en retrouverez quelque chose dans la mémoire et sous la cabane du *général de Pennalouque*. Il vous dira que, tandis que l'empereur poussait ses armées vers le Nord, lui gravissait lentement pour la première fois, avec son immense troupeau, le sommet de Kagire, et allait établir son camp isolé loin du monde, au milieu des sapins qui devaient l'abriter pendant cinq mois. Plus tard, quand l'aigle des batailles s'envola du nord au midi pour aller se reposer sur les sommets de la Graja, assis là-haut sur cette crête, il suivit des yeux son vol rapide à travers la frontière, et entendit, calme et sans effroi, le battement de ses ailes mêlé au bruit du canon. C'était, sans doute, un profond sujet de méditation, pour lui, indépendant, libre de corps et d'esprit, isolé dans la solitude, que cette guerre d'Espagne retentissant à quelques pas de sa cabane et dont les bruyantes fureurs venaient expirer à ses pieds comme les flots irrités sur les rivages d'une mer orageuse. Il s'élevait alors à la hauteur des événements de l'Europe que la rumeur lui apportait confusément et par intervalle, ainsi que les échos d'une tempête

actes aussi graves que ceux qu'il s'était permis, et nous avons su que M. le préfet de police avait agi d'après une lettre de M. Pasquier qui, au nom de la chambre des pairs, lui avait enjoint de faire effacer des paroles offensantes pour l'un des pouvoirs de l'Etat.

M. le préfet de police a cru que les injonctions de M. Pasquier suffisaient pour l'autoriser à faire ce qu'il a fait, et c'est à lui seul qu'appartient tout le mérite des somnations indécentes faites à MM. les commissaires du monument Carrel. Telles sont du moins les explications que M. le ministre de l'intérieur a données à M. de la Moskowa.

Nous ne demandons pas mieux de croire que le ministère n'est en aucune façon coupable de la malencontreuse pensée qui voulait mutiler la statue de Carrel, et nous ne lui ferons pas l'injure de penser que ce sont les nobles menaces de M. de la Moskowa qui lui ont fait décliner toute espèce de responsabilité dans cette affaire ; mais si M. le préfet de police a pris sur lui une résolution qui pouvait compromettre le gouvernement en le rendant odieux ; s'il a cru que la condamnation du maréchal Ney n'était pas un abominable assassinat, tandis que ses supérieurs pensent le contraire ; si enfin il a manqué à toutes les règles de la hiérarchie, en cédant à des injonctions qui ne lui venaient pas directement de M. le ministre de l'intérieur, en se montrant complaisant pour M. Pasquier, alors qu'il ne devait être que le fidèle interprète des opinions générales qui portent les membres du cabinet à flétrir, comme tout le monde en France, la condamnation du maréchal Ney, pourquoi M. le préfet de police ne serait-il pas puni de l'étrange légèreté dont il a fait preuve ? pourquoi M. le préfet de police ne serait-il pas destitué ?

Il n'est pas possible que la question reste aussi indéterminée qu'elle l'est encore en ce moment. Si le cabinet n'est pas de l'avis de M. le préfet de police, il faut que la France le sache, et le cabinet y gagnera de la popularité ; si, au contraire, les explications données à M. de la Moskowa ne font qu'un jeu joué, il faut que la France le sache encore, car la morale publique est intéressée à ce que la France témoigne hautement tout son mépris pour les hommes du pouvoir qui oseraient proclamer que la condamnation à mort du maréchal Ney a été une chose loyale et que l'honneur n'a pas à réprover.

Nous croyons, du reste, que bientôt le gouvernement sera appelé par la force des choses à s'expliquer catégoriquement.

On coule en ce moment, pour la mettre en vente, la statuette du grand écrivain. Cette statuette sera fondue sur le modèle de la statue élevée dans le cimetière de Saint-Mandé, et les belles paroles de Carrel figureront encore sur le socle.

Comme, pour mettre en vente ce beau morceau d'art, l'autorisation de la censure sera nécessaire, le cabinet pourra alors nous montrer si réellement il n'a été pour rien dans les maladroites inspirations de M. le préfet de police.

— La diplomatie anglaise a fait ce matin une communication à M. le président du conseil. Dans la note qui a été remise à M. le maréchal Soult, et qui est relative aux affaires de l'Orient, l'Angleterre, vivement préoccupée des tergiversations et des nombreuses dissidences qui partagent les membres de notre cabinet, se plaint de notre politique équivoque, qui lui a souvent, il est vrai, facilité l'ouverture de négociations importantes, mais dans lesquelles, une fois engagée, la France s'est refusée à la suivre ; d'où il est résulté un grand dommage pour l'honneur anglais et un doute moral qui a quelquefois failli compromettre l'influence de l'Angleterre chez les nations qui croient à la prépondérance de la diplomatie britannique. Le gouvernement anglais paraît avoir agi, dans cette circonstance, un peu à la sournoise, en jetant en quelque sorte brusquement sa note à la tête de M. le président du conseil, car on assure que déjà cette note avait été communiquée en certain lieu.

M. le maréchal Soult n'a donc reçu ladite note qu'ad *memorandum*. Les choses en sont là ; il n'y a pas apparence

dans les profondeurs de la vallée. Une ardente imagination s'élève à leur stérile concision et provoquait ainsi d'immenses développements dans son esprit. Il n'est point jusqu'aux tourmentes révolutionnaires dont il n'éprouvât les secousses, ne prévint les oscillations, leur nombre et leur durée ; tant l'intuition du génie est active dans l'homme privilégié de la nature ! Il entendit le dernier cri de Waterloo, et, ôtant sa berrette de laine, il salua le triste départ du grand exilé. L'air lui-même, imprégné de révolutions, semblait lui transmettre tous les mouvements politiques de la France. Les sours murmures de la Restauration, le premier cri ment des pas du soldat de l'expédition espagnole, le premier cri de l'insurrection des *demoiselles*, le bruit du canon des barricades, tout cela frappait d'un murmure effrayant ses oreilles attentives. Souvenirs terribles ! moments sublimes ! ces grandes choses se résument et passent, ainsi qu'un éclair, à travers son énergie récit, avec une simplicité, une force qu'on trouve mêlée avec la plus étonnante naïveté.

Et puis, par un retour d'amour-propre naturel à son organisation, le père de Kagire se prend à s'exalter lui-même dans des pensées d'orgueil et de vanité. Témoin de tout ce passé historique, que son imagination semble maîtriser encore, parce qu'en effet, il a pu seul le commander, le discuter sans contradictions, il se fait un royaume chimérique. On l'écoute alors, halluciné par ses paroles qui révèlent les grandes époques contemporaines sous l'ornement du plus pittoresque et du plus poétique récit. Dans ces moments d'extase, Kagire s'abaisse, la scène s'agrandit et le père devient un peintre sublime qui toujours par un événement comme tout sujet dramatique finit toujours par un événement triste, le *général de Pennalouque* baisse insensiblement sa voix et murmure ces mots : « J'ai vécu seul au milieu de toutes les grandes choses ; j'ai trente-trois ans de service, et pourtant l'Etat ne m'a point gratifié encore d'une pension. » Cette plainte du père est juste ; car bon nombre de gens reçoivent des rentes de l'Etat, qui l'ont bien moins mérité que lui. Si l'on payait les services rendus à la chose publique, depuis long-temps le père de Kagire ne serait plus réduit, pour vivre, à son royaume de *Pennalouque*.

H. CASTILLOX (d'Aspet).

(Emancipation.)

que messieurs du cabinet soient appelés à délibérer sur ce memorandum. Cela n'est pas de leur compétence; on répondra directement.

Par décision du 7 août, l'amiral Duperré a ordonné que les observations des marées qui ont lieu dans nos différents ports, et qui jusqu'ici avaient été faites sans plan d'ensemble, seraient coordonnées, inspectées et revisées par un des ingénieurs hydrographes de la marine.

Au moment où les chambres viennent de voter une somme de 40 millions pour les ports, c'est une mesure d'âme de regretter que l'organisation des observations des marées restât aussi imparfaite et aussi incomplète qu'elle l'avait été jusqu'à ce jour. Les marées n'ont pas seulement une grande importance pour les navigateurs à qui elles marquent le moment variable, selon les saisons et selon les jours de la lune, où ils peuvent entrer au port et franchir des passes difficiles près des côtes; elles intéressent aussi les ingénieurs chargés d'améliorer le régime des fleuves près de leur embouchure, et d'établir des constructions hydrauliques dans les ports et dans les rades. Sous ce rapport même, il est fâcheux que l'étude des marées n'ait pas précédé de quelques années le vote de la loi des ports.

Les observations des marées ont aussi un vif intérêt scientifique. La géologie tirera parti de la connaissance exacte des oscillations de l'Océan; car, au moyen de ces oscillations, on peut déterminer, avec un degré remarquable d'exactitude, la profondeur de l'Océan bien loin du littoral. La relation qui existe entre les phénomènes des marées et la profondeur de l'Océan est telle que, si cette profondeur venait à diminuer seulement d'un centième, les marées maxima se manifesteraient à Brest 12 minutes plus tard.

Faits Divers.

Les invalides de Paris sont actuellement répartis de la manière suivante, d'après le genre d'infirmité ou selon l'âge :

Aveugles, sans parler des borgnes.....	150
Amputés ou mutilés des deux jambes.....	12
— d'une seule jambe.....	313
— des deux bras et qu'on fait manger.....	9
— d'un seul bras.....	226
Paralytiques et perclus par les douleurs.....	237
Epileptiques.....	12
Fous.....	31
Nez ou mentons d'argent.....	8
Culs-de-jatte.....	16
Pieds-bots.....	115
Pieds gelés à Moscou.....	28
Estropiés des mains.....	132
Blessures diverses.....	1,027
Moines-lais, sortant peu et ne faisant rien.....	178
Admis comme âgés de plus de 70 ans.....	516
— âgés de plus de 80 ans.....	37

Total..... 3,051

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Plusieurs objets d'histoire naturelle sont arrivés dans notre port à bord du *Morlaixien*. Parmi les sujets les plus curieux destinés au Muséum et aux jardins des plantes de Paris et de Rouen, on remarque un ours noir du Kamtschatka et un bel ému, apportés en France par la frégate la *Vénus*, un crocodile d'une espèce très-rare, plusieurs plantes de thé du Brésil, des rejetons de bois de la Nouvelle-Zélande et d'Otaïti, apportés à Brest par la corvette l'*Héroïne*. »

— Nous lisons dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« Le 13 août, à onze heures du soir, au moment où la malle-poste arrivait de Paris débouchait sur la place du Capitole, les deux chevaux de devant, qui avaient rompu leurs longues, sont allés de toute leur vitesse se précipiter au milieu des tables, et contre la fermeture du café de la Comédie. Il ne s'y trouvait qu'un seul consommateur qui a eu le temps de se sauver, et cet accident, qui pouvait avoir des suites fort graves, si l'heure avancée n'avait fait déguerpir les marchands de contremarques, n'a été fatal qu'à un seul individu qui sortait du spectacle, et que les chevaux en passant ont renversé. Ce malheureux était dans le plus fâcheux état quand on l'a relevé. »

« Les spectateurs qui assistaient dans la salle à la première représentation de *Gaspardo*, entendant un grand fracas, sont sortis en foule, sans attendre la fin de la pièce. Le bruit s'était répandu, comme l'éclair, que deux maisons voisines, en état de démolition, venaient de s'écrouler. Cette péripétie a été plus saisissante que ne doit l'être, sans doute, celle du drame de M. Bouchardy. »

— Les derniers documents officiels relatifs aux hôpitaux et hospices datent de 1833; on en comptait à cette époque 1,329. Au 1^{er} janvier de cette année, ils servaient d'asile à 154,253 individus; et, jusqu'à l'année suivante, 425,049 personnes y furent admises. Le budget de leurs recettes montait alors à 51,222,963 fr., c'est-à-dire au vingtième environ du budget que réclame l'état pour acquitter la dette publique, assurer la défense du territoire, rémunérer tous les services, entretenir en un mot la vie sociale.

En 1837, Paris seulement pouvait offrir 4,464 lits pour les malades et 10,129 places pour les vieillards, les incurables et les enfants. De nouvelles fondations, qui ne sont pas encore réalisées, ne tarderont pas à porter le nombre des lits disponibles à plus de 17,000. Non-seulement le nombre des personnes admises au traitement gratuit augmente, mais les soins sont en général plus pressés et plus intelligents, et aucun sacrifice ne coûte assez pour empêcher une amélioration désirable. Il est vrai que l'impénétrable charité vient en aide au zèle qui la dirige. Chaque année, les donations volontaires ajoutent, en quelques millions au patrimoine des institutions secourables. De 1814 à 1835, en 21 ans, le capital donné tant aux hospices qu'aux bureaux de bienfaisance s'est élevé à 75,070,464 fr.; encore ce chiffre est-il seulement le total des sommes données par un acte public, et dont l'acceptation doit être délibérée en conseil d'état, et il serait beaucoup grossi par l'adjonction des petites sommes qui peuvent être reçues sans autorisation.

Extérieur.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Sun* : Le *New-York Morning-Herald* attribue le calme qui règne au Canada à la présence des forces militaires considérables qui se trouvent dans cette

colonie, et assure que si ces forces se retiraient avant que l'on eût rendu de bonnes lois pour le gouvernement de ces provinces, il ne s'écoulerait pas six mois sans que la rébellion y éclatât de nouveau.

PORTSMOUTH, 13 août. — L'ordre est arrivé de faire partir immédiatement pour la Méditerranée le *Benbow*, de 72 canons. Il partira demain ou jeudi. Le bateau à vapeur le *Gorgon* est parti samedi dernier pour Plymouth. Le capitaine est chargé de dépêches pour l'amiral Stopford.

— On lit dans le *New-York-Courier* du 29 juillet : Le blocus de Buenos-Ayres continue, et l'on ne peut pas espérer une prompt solution. Les mesures adoptées par les Français sont de nature non-seulement à prévenir le chargement de marchandises, mais encore l'importation des produits de Buenos-Ayres. Les Français s'arrogent le droit de visiter tous les navires qui entrent dans le port ou qui en sortent; le gouvernement oriental les y encourage. On s'est même emparé des bâtiments qui avaient jeté l'ancre dans le port et on les a déclarés de bonne prise.

— D'après les nouvelles de la Jamaïque jusqu'au 5 juillet, des troubles avaient éclaté à Spring-Hill et Saint-George. Les nègres avaient eu recours à la force pour rester en possession de leurs maisons et de leurs terres, et ils avaient refusé de payer la redevance.

LES CHARTISTES. — M. Duncombe s'exprimait ainsi à la chambre des communes, le 9 août dernier :

« Tant qu'on n'aura pas égard aux vœux du peuple sacrifiés aujourd'hui aux intérêts des classes privilégiées, on ne peut pas attendre raisonnablement la cessation des désordres contre lesquels le gouvernement demande au parlement des moyens de résistance. »

La prédiction de M. Duncombe s'accomplit. Ce mouvement des chartistes continue dans les districts manufacturiers, et les mesures de répression obtenues par le parlement ne rendront pas moins vives et moins profondes les causes du malaise social qui travaille la nation anglaise. Voici quelques détails extraits des journaux anglais :

« A Rochdale, des milliers d'ouvriers se sont trouvés en présence des soldats; mais ceux-ci n'ont pas tiré, et la foule, dans laquelle se trouvaient beaucoup d'enfants, de jeunes filles et de femmes qui étaient fort bruyantes, s'est repliée sans accident sur Heywood. »

« A Bolton, deux chartistes, armés d'espingoles et marchant à la tête du peuple, ont été arrêtés au moment où ils menaçaient les agents de police. Les directeurs du chemin de fer ont offert de mettre à la disposition de l'autorité un train spécial pour conduire les deux prisonniers Lloyd et Warden à la prison de Manchester. Le peuple s'est porté au chemin de fer et a voulu détruire les rails, mais les employés ont empêché tout dégât. »

« Du côté de Leigh, un grand nombre de rails du chemin de fer de Bolton à Leigh ont été détruits, dit-on. M. Simpton, le surintendant de la police, a eu beaucoup de peine à se sauver. L'inspecteur Baker a été grièvement blessé d'un coup de pierre dans le dos. »

« D'après une correspondance de Manchester, les événements auraient été plus graves à Bolton; deux hommes auraient été tués et un grand nombre blessés. Les chartistes auraient voulu mettre le feu à la ville. »

« Dans les districts manufacturiers, des troubles ont aussi éclaté. »

ALLEMAGNE. — L'impératrice de Russie est très-gravement indisposée, si nous en croyons une feuille allemande. Son état donne de vives inquiétudes.

HOLLANDE. — M. Van Zuylen de Nyevelt vient d'être nommé ambassadeur de Hollande auprès des Tuileries. Il partira bientôt pour sa destination.

— Le 24 août, jour anniversaire de la naissance du roi Guillaume de Hollande, on inaugura le chemin de fer d'Amsterdam à Harlem. Les premières épreuves ont déjà été faites; elles ont réussi.

ESPAGNE. — MADRID, 10 août. — Il n'est pas possible de donner un état exact des partis dont se composeront les nouvelles cortès; mais il est certain que le parti radical aura la majorité. C'est du moins ce que fait présumer le chiffre des nominations déjà connues; la preuve s'en trouverait en outre dans le langage furibond des journaux et des hommes qui se disent modérés. Ils ont répandu mille calomnies sur les partisans du progrès; on a été jusqu'à dire que les modérés, dans certaine localité, avaient été écartés à coups de fusil, et qu'un canon était préparé pour mieux assurer le succès. Justice sera faite de ces contes absurdes. Les notabilités militaires se tiennent dans un juste milieu d'expectative qui leur permettra de se trouver tout naturellement du parti triomphant.

Les carlistes ont eu un petit succès à Liria.

Une correspondance carliste dit ce qui suit :

« Des lettres d'Urdax du 12 ne laissent que peu de doutes sur l'insuccès de la révolte du 5^e de Navarre à Vera. Don Carlos, après avoir couché à Goizueta, est arrivé à Lesaca, avec la ferme résolution de faire rentrer les insurgés dans le devoir. Elio et le brigadier Ilzarbe allaient combiner leurs efforts pour rétablir l'ordre, et six compagnies du 1^{er} de Navarre, sous les ordres du colonel Aldara, devaient contribuer à réprimer cette insurrection qui sera probablement étouffée le 13. »

RUSSIE. — Nous apprenons que l'amiral russe, prince Menzykof, chef de l'état-major de la marine impériale, a parcouru tous les ports de l'empire sur la Baltique, et qu'il a ordonné à leurs commandants d'armer immédiatement les chaloupes canonnières qui s'y trouvent et de convoquer tous les marins des environs qui sont tenus d'entrer au service de l'état.

On mande de Cronstadt qu'un vaisseau de haut bord vient d'être lancé des chantiers de ce port; que tous les bâtiments de guerre qui composent la flotte de la Baltique doivent compléter sur-le-champ leurs équipages et les corps de troupes de marine qui y appartiennent, et que de grands changements ont été faits dans l'état-major de cette flotte.

Toutes ces mesures font croire que le gouvernement russe veut intervenir activement dans les affaires d'Orient, et que, craignant un coup de main de la part de l'Angleterre, il se prépare à y parer.

Les hommes bien informés assurent que le cabinet de Saint-Petersbourg songe à former avec la Prusse, la Suède et le Danemark une alliance contre l'Angleterre. Déjà des négociations sont entamées à Copenhague et à Stockholm; mais la Russie voudrait avoir la garde du Sund, et la Suède la réclame aussi.

Les négociants et les banquiers de Dantzig sont fort mécontents de la mesure du gouvernement russe qui réduit d'un huitième la valeur de son papier-monnaie. Cette mesure prouve, d'ailleurs, que ce gouvernement ne dédaigne aucun moyen de se procurer l'argent dont il sait qu'il aura grand besoin pour faire face à ses armements.

Variétés.

RECHERCHES SUR LA LONGÉVITÉ CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES.

On demande quelquefois si l'on vivait jadis plus long-temps qu'aujourd'hui; la chose est loin d'être prouvée. Les histoires de vieillards séculaires sont pour le moins aussi fabuleuses que celles des géants. De même qu'on avait pris pour des os de géants des squelettes d'éléphants et de mastodontes, on attribuait à quelques patriarches une existence de deux ou trois siècles, tandis qu'ils n'avaient vécu, en réalité, que 60 et quelques années. C'est déjà une existence fort longue que 60 ans, quand on l'a passée tout entière à tondre et à garder des troupeaux.

L'Allemand Heusler a très-bien démontré que les anciens ne divisaient point le temps comme nous. Avant Abraham, l'année chez quelques peuplades d'Orient n'était que de trois mois, une saison; ils avaient une année de printemps, une année d'été, une année d'hiver. Aussi est-ce d'eux que nous vient le proverbe que les années se suivent sans se ressembler. L'année fut de huit mois après Abraham et de douze mois depuis Joseph. Dans la première époque, quand on disait d'un homme qu'il n'avait vécu que 100 ans, cela voulait dire qu'il était mort à la fleur de l'âge. Un jeune homme qui alors se mariait avant 120 ans passait pour un franc étourdi, pour un imprudent.

Dans le tableau de mortalité que Fr. Bicon de Vêrulam a placé dans son livre *De vitâ et morte*, il arrive à ce résultat que les anciens ne vivaient guère au-delà de 120 ans, tandis qu'il cite des modernes qui ont vécu jusqu'à 152 et même jusqu'à 169 ans; c'étaient tous des Anglais dont l'identité était attestée par des témoignages réitérés en justice depuis plus de 100 ans, et Bacon devait s'y connaître, lui qui était chancelier. Moïse se plaignait dans ses ouvrages de ce que l'existence humaine ne dépasse presque jamais 70 à 80 ans, et David gémit avec sincérité de ce qu'après 70 ans tout n'est que souffrances, infirmités ou privations, insomnies douloureuses et peines cruelles; observation parfaitement juste, surtout quand on a saintement vécu comme le roi-prophète.

Les régions du Nord, la Russie, la Norvège, l'Angleterre, telle est la vraie patrie des centenaires. En 1836, on comptait à Greenwich jusqu'à 127 centenaires, parmi lesquels il se rencontraient 13 célibataires. La vie est, au contraire, très-courte en Espagne et en Italie; la Suisse et la France tiennent le milieu. On vit moins long-temps sous l'équateur qu'à quelque distance des pôles, plus long-temps sur les collines que dans les vallées, plus dans les campagnes qu'à la ville, plus dans les petites cités que dans les grandes, et rien n'est mortel comme les capitales. Vivre peu à la fois est le plus sûr moyen de vivre long-temps. A Londres et à Paris, on ne trouve qu'un centenaire sur 4,000 habitants, tandis que, dans les villages des provinces lointaines, on compte un vieillard de 100 ans sur une population de 2,500 habitants.

On vit peu de temps dans les pays exposés ou soumis à des inondations périodiques, en Hollande, comme aussi en Piémont, où l'on cultive le riz. La mortalité est de 1 sur 26 à Leyde; elle n'est que de 1 sur 40 en Bretagne. La race blanche vit plus que la noire. Le nègre Ador, au temps où écrivait John Sinclair, était le seul qui eût atteint la centaine.

M. de Châteauneuf (Benoiston), membre de l'Académie des sciences morales, et un des esprits les plus judicieux de ce pays, a dressé plusieurs statistiques curieuses touchant la longévité comparée de plusieurs classes sociales. Il a cru voir, par exemple, que les hommes adonnés au petit négoce vivent plus long-temps que les capitalistes et les banquiers, tant agissent sur la santé les vives sollicitudes qu'entraînent à leur suite les intérêts de l'ambition et de la fortune. Les rois vivent encore moins que les banquiers. Louis XIV est le seul peut-être qui ait régné 72 ans; il est vrai qu'il avait ceint la couronne à cinq ans; il est vrai aussi qu'il régnait absolument, sans contrôle et non sans gloire, toutes choses qui, de nos jours, accourciraient un règne, loin de le prolonger. Depuis Auguste, 4 empereurs d'Occident ont seuls atteint 80 ans. Ce sont Valérien, Anastase, Justin et un quatrième dont le nom m'échappe.

Sur 300 papes, 5 seulement ont atteint ou dépassé 80 ans, quoiqu'ordinairement septuagénaires, alors qu'un concave de cardinaux à peu près contemporains les exalte à la chaire de saint Pierre. Si cependant on remarque que le tiers du sacré collège, au sein duquel chaque pape est choisi, parvient par-delà 80 ans, on jugera alors ce que peuvent sur la vie les préoccupations du pouvoir suprême.

Sur une liste totale de 1,600 personnages, choisis dans les sommets de l'échelle sociale, parmi les souverains et les princes, parmi les ministres, les pairs, les prélats, les officiers-généraux, les magistrats de l'ordre le plus élevé, etc., la mort, après dix ans, en avait frappé 502. Il s'agissait là de la haute aristocratie de 12 à 15 royaumes de l'Europe.

Par comparaison, M. de Châteauneuf avait dressé une liste parallèle du même nombre de personnes de tout âge, prises au faubourg Saint-Marcel, cette vraie capitale de la misère européenne, et des excès alternant avec les privations qu'ils aggravaient. Ici, la mortalité avait doublé. De 70 à 75 ans, sur 100 personnes de chaque classe, il en meurt 7 dans le cours d'une année parmi les riches, 8 dans la classe moyenne, 14 parmi les pauvres. Il est donc sage de rechercher la richesse, ne fût-ce que pour vivre long-temps. C'est une nouvelle séduction dont la fortune n'avait nul besoin pour être adorée.

Les savants et les philosophes vivent long-temps : Newton, Franklin, Fontenelle, Kepler, Kant, Lamarck, l'abbé Haüy et L. de Jussieu en sont la preuve. Cependant J. Sinclair remarque que, sur 1,711 centenaires, les académies n'en comptent qu'un :

C'est l'ingénieur Fontenelle

Qui, par les beaux arts entouré,

Répandait sur eux, à son gré,

Une clarté pure et nouvelle.

Parmi les poètes et les littérateurs, on cite quelques longues existences, depuis Homère et Pindare jusqu'à Ducis et Andrieux; mais de centenaires, pas deux. Harvey, Boerhaave, Haller, Tenon, Portal et Tessier, parmi les médecins, ont vécu vieux. Hippocrate mourut à 104 ans, Rhazès en avait 120, Avicenne 130, et le docteur Dufournel, assez récemment, est mort à 120 ans.

Esopé, le maréchal de Luxembourg, Pope, Lareveillère-Lépeaux, Oberkamp ont tous vécu long-temps, quoique bossus.

Malgré les agitations d'une existence que n'épargnent ni les souffrances physiques ni les peines du cœur, les femmes vivent plus long-temps que les hommes. Déjà à 60 ans, elles sont en majorité; leur nombre est double du nôtre à 80 ans et quadruple de 90 à 100 ans. A Paris, dans l'espace de dix ans, on n'a vu de l'âge de 95 à 100 ans que 29 hommes pour 50 femmes. Cependant l'extrême caducité n'est point pour elles; tous les cas de vieillesse phénoménale ont été observés chez les hommes.

Voici, au reste, quelles nous paraissent être les meilleures conditions de longévité. Etre né à terme de parents jeunes et sains, tempérament en toutes choses, et qui eux-mêmes aient eu longue vie; avoir été long-temps allaité par sa mère ou par une nourrice robuste et continent; s'être accru lentement, mais

sans interruption ni souffrance, la longévité paraissant généralement proportionnée à la durée de la crue: qu'en outre, le corps soit bien constitué, exactement pondéré, aucun organe n'entravant l'action des autres, ni ne la maîtrisant; ni trop énergique, ni trop délicat, ce qui préserve de la tyrannie des passions; plutôt maigre que gras, et grand plutôt que petit, la plupart des centenaires ayant eu en partage une taille élevée; que l'estomac soit vigilant et sobre, sans exigences, sans partialité ni délicatesse, et permettant de douter s'il existe, du moins laissant ignorer s'il travaille; que d'excellentes dents, lui prêtant leur concours, rendent sa tâche plus légère. Joignons à cela une poitrine vaste, d'où sorte une voix vibrante, mais non prodiguée; une circulation régulière et lente; un poulx paresseux, sans faiblesse; les organes également agissants, à leur tour, et chaque jour régulièrement exercés; peu de maladies et de prompts guérisons; un cœur lent à s'émouvoir; une sensibilité plutôt latente qu'expresse, et cependant de l'enjouement et de la gaieté; l'essai de toutes les habitudes, afin de n'en redouter aucune, et aussi parfois quelques passions, car,

Tout dangereux qu'il est, c'est un présent céleste.
Enfin, toute sage recette du bonheur enseignerait de même à vivre long-temps.
ISID. B.

DÉCÈS DU 15 AU 16 AOUT.

Catherine-Madeleine-Marie Martinant de Preneux, femme Dufaut, 52 ans, officier de santé, place de la Préfecture, 6. — Raymond Cabin, 71 ans, ouvrier teinturier, rue Lafont, 16. — Marie Vive-Bardet, femme Mouvier, 29 ans, apprêteur d'étoffes, rue Imbert-Colomès, 15. — Auguste-Adolphe Senecotte, femme Boissonnet, 41 ans, place Louis-le-Grand. — Laurent Marigot, 60 ans, journalier, rue Tholozan, 15. — Anne Grette, femme Compté-Galix, 53 ans, apprêteur de toiles, rue du Commerce, 16. — Michelle Aufelaux, femme Gautte, 27 ans, chapelier, rue de l'Hôpital, 36. — Jacques-Simon Tourail, fils de Jean, 15 ans et demi, manoeuvre-maçon, logé rue Bourgehanin, 57. — Antoine Tessier, 50 ans, rentier, à Vauvey (Haute-Loire), mort rue du Plat, 1. — Antoine Métal, 77 ans, fabricant d'étoffes, Grande-Côte, 53. — Louise-Jacqueline Vanal, femme Ray, 26 ans, le mari négociant, port Saint-Clair, 19. — Jean-François Chavant, 58 ans, fabricant d'étoffes, rue Tramassac, 59. — Claude-François Dujoux, 30 ans, ancien menuisier, territoire des Grandes-

Terres, rue Pommière, 5, à Saint-Jérôme. — Dominique-Louis Ernou, fils de Pierre-Yves, 25 ans, sergent au 59^e de ligne, en garnison en cette ville. — Enfants au-dessous de sept ans, 8.

BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT.

La rente a ouvert à Tortoni avec une tendance prononcée à la hausse; elle a continué après l'ouverture, mais cependant sans que le mouvement présente un grand intérêt.

Trois pour cent	80 25
Quatre pour cent	102 75
Cinq pour cent	112 60
Rentes de Naples	100 40
Actions de la banque	2790

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(6703) A VENDRE. — Fonds de confiseur bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.
S'adresser à M^e Quantin, notaire, quai Saint-Antoine, n^o 11, à Lyon.

Changement de Domicile.

Le 1^{er} septembre prochain,

L'ÉTUDE DE M^e DUGUEYT,
NOTAIRE,
Sera transférée au 1^{er} étage des bâtiments du Palais-Royal, à l'entrée de la rue du Plat. (1854)

ANNONCES DIVERSES.

(6712) Le mardi vingt août courant, à quatre heures de relevée, quai de l'Hôpital, n^o 77, il sera procédé à la vente aux enchères de la collection de Dictionnaires in-4^o sur toutes les connaissances humaines, faisant partie de l'Encyclopédie méthodique, d'une collection de coquilles, et autres objets.

La notice se distribue chez M. Lafond père, ci-devant quai de Retz, n^o 40, actuellement quai de l'Hôpital, n^o 78, à l'entresol.

(8181) A VENDRE. — Une pharmacie ancienne et bien achalandée, d'un rapport annuel de 6,000 à 6,500 fr. au moins, située dans un chef-lieu de département, au centre de la France.

S'adresser, pour les renseignements, au rédacteur en chef du Censeur.

(6698) A VENDRE pour cause de maladie. — Le café de Provence, situé à la Guillotière, Grande-Rue, 50. Ce café possède une bonne clientèle.
S'y adresser.

(6714) A LOUER DE SUITE.

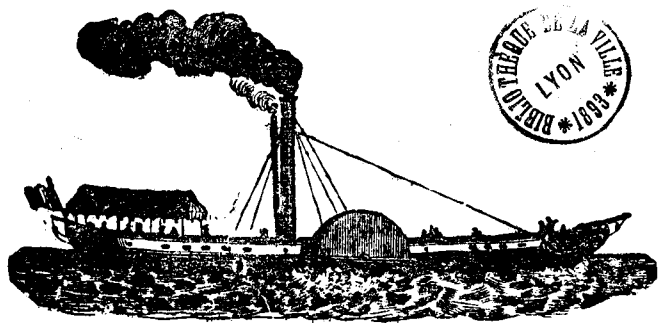
Grand magasin et arrière-magasin, à l'angle des rues du Péral et de l'Arsenal, n^o 1.

S'adresser, pour le voir, à M. Rivière, boulanger, et pour le prix, quai de la Charité, n^o 144, au 1^{er}.

Dépuratif végétal.

Le sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, nouvelles et anciennes, des dartres, gales, de toutes acrétes et vices du sang. On fait des envois. (Affranchir.)

A Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31; dépôts à Chalon, chez M. Buret, rue au Change, 23; à Bourg, M. Béraud; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Saint-Etienne, M. Martinet, rue de Foy; à Valence, M. Reboulet, Grand'Rue. (2097)



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont: quai de Retz, n^o 45, de place de la Charité, hôtel de Provence. (203)

(6711) On demande des apprentis pour la joaillerie.
S'adresser au bureau du journal.

GAZ DE SAINT-ETIENNE.

Les administrateurs de la compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de ladite compagnie que l'assemblée générale aura lieu le samedi 24 août courant, à une heure précise, à l'hôtel du Nord, pour entendre le rapport des administrateurs provisoires et pourvoir à leur remplacement, conformément aux articles 15 et 17 de l'acte social.

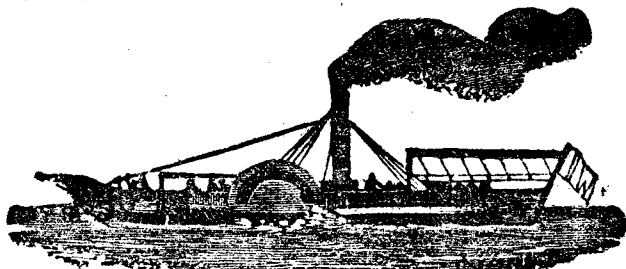
Les propriétaires de dix actions ont seuls droit d'assister à l'assemblée. (1562)

AVANZINO, TRAITER,

PASSAGE DE L'ARGUE, ESCALIER J,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ajouter à son établissement une grande salle de 80 couverts et quelques salles particulières. Le salon est parqueté et éclairé dans un nouveau genre. Le service, comme par le passé, tendra toujours de plus en plus à satisfaire à toutes les exigences. — Les prix sont de 2 francs et au-dessus. — Il porte en ville. (8183)

(8172) AVIS AUX VOYAGEURS.

LE BATEAU A VAPEUR EN FER
L'INTRÉPIDE,

RECOMMANDABLE PAR LA CÉLÉRITÉ DE SA MARCHE,

Fera le service de CHALON à LYON, pendant toute la durée des basses eaux, sans changer de bateau.

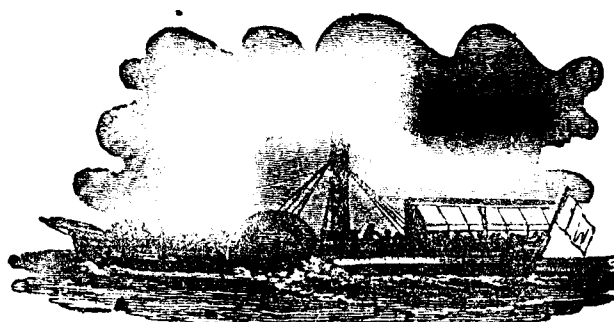
DÉPARTS.

En juillet, de CHALON à LYON, tous les jours pairs;
En août, de CHALON à LYON, tous les jours impairs.

DRAGÉES
DE CUBÉBINE

DE LABELONIE, sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte: 3 fr.

Pharmaciens dépositaires: à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie de la place des Célestins; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, MM. Garnier-Martin et Chermozon; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (3763—877)



(204) COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

BATEAUX A VAPEUR

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.
Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT,

Les dimanches, jeudis et samedis, à quatre heures du matin, du port de la Charité.

MANUFACTURE
DES TABACS A LYON.

AVIS AU PUBLIC.

Le mardi 20 août 1839, à cinq heures du soir précises, il sera procédé, pardevant M. le préfet du département du Rhône, par voie de soumissions cachetées et au rabais d'une mise à prix de 1 fr. 9 c. 1/2, à l'adjudication pour deux années de la fourniture et de l'entretien des ustensiles. (163)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (2102)

(912) Prix de la boîte de 36 capsules: 4 fr.

CAPSULES GÉLATINEUSES AU BAUME DE COPAHU PUR, LIQUIDE, SANS ODEUR NI SAVEUR, DE MOTHÈS, seules autorisées par brevet d'invention et de perfectionnement et ordonnance royale, et approuvées par l'Académie royale de Médecine de Paris, comme seules infaillibles pour la prompte guérison des MALADIES SECRÈTES INVÉTÉRÉES, ÉCOULEMENTS RÉCENTS ET CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, etc., etc., etc. S'adresser à M. Mothès, rue Sainte-Anne, n^o 20, à Paris, ou à M. Dublanc, pharmacien, dépositaire général, rue du Temple, n^o 137. — Pharmaciens dépositaires: à Lyon, Vernet, Parayon, André, Bellot, Bruchon, Bruny et Ce, droguistes; à Tarare, Michel; à Villefranche, Coulterot, Voituret, Bland; à Saint-Etienne, Couturier.

Se défier de la contrefaçon. Les boîtes qui ne sont pas revêtues de la signature de M. Mothès sont contrefaites.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 17 AOUT.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.,	2,180	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,	1,150	
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	700	
1,740	600		Eclair. gaz (Furin),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	975	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines del'Un.	800	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	"	
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.,	660	
4,000			Ce des mines Thiol.,	"	
1,000	1,000		Ce génér. des Tréf.,	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	"	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap. Gondoles à vap sur Saône, marc.,	"	
134	5,000	Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	1,025	
4,500	1,000	par trimestr.	Pont Seguin,	2,265	
450	2,000	Idem.	Pont de l'île-Barbe,	1,700	
300	2,000		Pontet gare de Vaise	1,500	
220	1,000		Canal de Givors,	1,190	
1,800			Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
6,000			Moulins à v. de Per.,	5,000	
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Fonder. (Loi. Ard.)	15,000	
240	5,000	par an.	Tréfileries et forges de Belmont (Isère),	1,200	
800	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,900	
800			Caisse Ce de best.,	"	
2,000	1,000	Idem.	Omniun,	320	
700	750	30m. et 30s.	Soc. river. d'assur., Rhône supérieur,	500	
Illimité.	2,000				
800	500				

CIRQUE DES BROTEAUX.

Mardi 20 août 1839. — 1^{er} Exercices d'équitation. — 2^o L'Empereur, événements historiques en cinq actes et quinze tableaux. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE FOUILLEAUBIE, 18.